



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants
Division de l'organisation scolaire
DOS 2

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Fiche descriptive de poste

Classification - libellé : FORMATION PARTICULIÈRE

• **Etablissement – N° : 0760054W – LPO PORTE OCÉANE – LE HAVRE**

• **Date d'effet : 1^{er} septembre 2026 / Support N°300322993**

• **Discipline de poste (selon nomenclature EPP) : EPS – L1900**

• **Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé**

Poste profilé pour l'enseignement de la spécialité de la voie générale : « Enseignement Physique, Pratiques et Cultures Sportives » (EPPCS) et en prévision de l'ouverture, possible en voie professionnelle, d'une UF2S à la rentrée 2026.

• **Compétences requises**

- **principes d'enseignement spécifiques :**

Répondre collectivement aux exigences de l'enseignement de spécialité EPPCS.

Préparer l'ouverture éventuelle d'une filière UF2S à la rentrée 2026

- **aptitudes requises au plan pédagogique**

Capacités à mener des activités pédagogiques dans le cadre de cours en salle.

Capacités à préparer les élèves de la spécialité, aux écrits (dissertation et études de documents).

Capacités à préparer les élèves de la spécialité, au Grand Oral.

- **maîtrise professionnelle ou méthodes**

Capacités à travailler en équipe pour construire, collectivement, un parcours de formation en EPPCS.

Capacités à produire des contenus d'enseignements originaux pour aborder les différents éléments du programme EPPCS.

Capacités à s'investir dans le projet d'une UF2S au niveau de la voie professionnelle.

- **Diplômes** (*les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire*) :

Titulaire du CAPEPS ou de l'Agrégation d'EPS

- **Expérience professionnelle** : (*candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice*)

Professeur(e) d'EPS, Professeur(e) Agrégé(e) souhaitant évoluer vers un enseignement plus théorique de la discipline. En ce sens, être intervenu(e) en tant que formateur (EAFC) ou en université (vacations) constitue un plus.

- **Observations complémentaires**

La création d'un poste spécifique offrira :

aux élèves, de meilleures conditions d'apprentissage dans la spécialité en répartissant son enseignement sur 3 enseignants au lieu de 2,

aux enseignants, déjà en poste, la possibilité de gagner en confiance et en compétences en mutualisant, au sein d'une équipe renforcée, des méthodologies et des supports d'enseignements.